



UNGERMI
ULTRAVIOLETS DE HAUTE TECHNOLOGIE

Rapport financier 2022

Exercice clos le 31 décembre 2022

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2022



UV GERMI

Société Anonyme au capital de 468 152,40 euros

SIRET : 519 114 235 00012

RCS 519 114 235

Adresse : Zac de La Nau - 19240 SAINT-VIANCE

Tel : 05.55.88.18.88

Site internet : www.uvgermi.fr

SOMMAIRE

1/ PRESENTATION DE LA SOCIETE	3
2/ RAPPORT DE GESTION	3
2.2 LE BILAN.....	3
2.3 EVENEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE	5
2.4 PRESENTATION DES COMPTES	7
2.5 DIVIDENDES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES	8
2.6 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT	8
2.7 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT.....	8
2.8 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.....	9
2.9 DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS AU 31/12/2022	10
2.10 EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE	10
3/ DETENTION DU CAPITAL SOCIAL ET DROIT DE VOTE DE LA SOCIETE	11
3.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE 31/12/2022.....	11
3.2 ACTIONS ET VALEURS MOBILIERES	11
3.3 ATTRIBUTION DE BONS DE SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS.....	11
3.4 ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS	11
3.5 ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS ET/OU D'ACHAT D'ACTIONS	12
3.6 ACTIONS PROPRES	12
4/ INFORMATION SUR LES RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE ..	12
5/ RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	13
5.1 GOUVERNANCE DE LA SOCIETE	13
5.2 CONVENTIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....	15
5.3 TABLEAU DES DELEGATIONS	16
6/ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	19
Exercice clos le 31 décembre 2022	19
7/ ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022.....	29
8/ DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	52

1/ PRESENTATION DE LA SOCIETE

Description de l'activité de UV GERMI

Basée à Saint-Viance près de Brive, UV GERMI est une société anonyme française spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation d'appareils utilisant la technologie des rayons ultraviolets (UV), à des fins de dépollution de l'eau (eaux usées ou non, issues ou à destination des activités humaines ou industrielles), de l'air (dépollution des sites industriels ou à usages collectifs) et des surfaces (pour les industries pharmaceutiques ou agro-alimentaires, notamment).

La Société, créée en 2010, bénéficie de la grande expérience de son dirigeant André Bordas qui dès 1995, convaincu du potentiel de la technologie UV, avait conçu et fabriqué des réacteurs de traitement UV destinés à la dépollution des eaux de culture sous serre. En effet, la technologie UV est une technologie de dépollution « physique » grâce à laquelle, il n'est pas nécessaire de recourir à des traitements chimiques inadaptés à ce type de culture.

La société compte 43 collaborateurs à la date du présent document.

La participation des salariés dans le capital s'élève à 3,90 %.

Il n'y a pas eu, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, de provision comptabilisée au titre de la réserve spéciale de participation.

Il n'existe pas à la date du 31 décembre 2022, de Plan d'Epargne Entreprise ouvert aux salariés.

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris depuis le 21 juillet 2017.

Adresse du siège social : Zac de La Nau – 19240 SAINT-VIANCE

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 519 114 235 RCS de Brive

2/ RAPPORT DE GESTION

2.1.1 IMPÔT SUR LES SOCIETES

Au 31 décembre 2022, le crédit d'impôt est de 173 K€ contre 166 K€ au 31 décembre 2021.

2.1.2 RESULTAT NET

Le résultat net s'élève à 66 K€ contre -870 K€ au 31 décembre 2021.

La nette amélioration de la rentabilité est liée à la structuration de l'organisation industrielle initiée en 2021, qui a produit ses premiers effets cette année. Celle-ci est liée aux gains de productivité générés, en particulier grâce à la mise en place d'un nouvel ERP, l'automatisation de la gestion des magasins de pièces (1800 références) et l'optimisation des temps de fabrication.

2.2 LE BILAN

2.2.1 ACTIF

2.2.1.1 Actif immobilisé

Les immobilisations incorporelles s'établissent en valeur nette comptable à 581 K€ au 31 décembre 2022 contre une valeur nette comptable de 740 K€ au 31 décembre 2021.

Les immobilisations corporelles s'établissent en valeur nette comptable à 430 K€ au 31 décembre 2022 contre une valeur nette comptable de 341 K€ au 31 décembre 2021.

Les immobilisations en cours s'élèvent à 427 K€ contre 325 K€ au 31 décembre 2021, et représentent des frais de recherche et développement qui figurent à ce poste, jusqu'à la date de la première commercialisation du produit réalisé dans le cadre des travaux de recherche et développement.

Les immobilisations financières s'élèvent à 53 K€ euros et correspondent :

- à la prise de participation au capital de la société OSHUN, société par actions simplifiée, immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence, sous le numéro 832 551 089. En date du 17 décembre 2018, deux nouveaux actionnaires sont rentrés au capital de la société Oshun.

Les actionnaires de la société OSHUN sont :

Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale, société anonyme d'économie mixte au capital social de 3.762.800 euros, dont le siège social est situé Château du Tholonet, Le Tholonet, CS 70064, 13182 Aix-en-Provence Cedex 5, immatriculée sous le numéro 057 813 131 RCS Aix-en-Provence, (SCP) ;

Maintenance Informatique Organisation et Services, société par actions simplifiée au capital social de 320.000 euros, dont le siège social est situé 645, rue Mayor de Montricher, Tech'Indus B- ZI d'Aix, 13793 Aix-en-Provence Cedex 3, immatriculée sous le numéro 340 620 368 RCS Aix-en-Provence, (MIOS) ;

CAAP Création, société par actions simplifiée au capital social de 15.000.000 euros, dont le siège social est situé 25, chemin des Trois Cyprès, 13097 Aix-en-Provence, Cedex 2, immatriculée sous le numéro 484 916 218 RCS Aix-en-Provence, (CAAP Création) ;

FPS danone.communities, fonds d'investissement professionnel spécialisé Représenté par sa société de gestion, Omnes Capital, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 37, rue du Rocher, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 428 711 196 RCS Paris, (DC) ;

La composition du capital social de la Société OSHUN est la suivante :

Associés	Nombre d'actions	Pourcentage de participation
SCP	3.000	45,09 %
MIOS	1.000	15,03 %
UV GerMI	1.000	15,03 %
DC	1.626	24,44 %
CAAP Création	27	0,41 %
TOTAL	6.653	100,00 %

Les titres de participation SAS OSHUN sont évalués à leur valeur nominale et ont subi une dépréciation pour la totalité de leur valeur.

Les autres titres immobilisés à hauteur de 61 K€ sont :

- d'une part les actions propres acquises par la société dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec TC ICAP (Europe) pour un montant de 56 k€. Les titres UV GERMI sont valorisés à leur coût d'acquisition selon la méthode FIFO (First In First Out) et ont subi une dépréciation de 7 913 € pour tenir compte du cours moyen de l'action enregistré au mois de décembre 2022.
- D'autre part dépôts et cautionnement pour 4 k€.

Pour rappel, lors de la mise en œuvre du contrat de liquidité le 04 janvier 2021, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 5 800 actions UV GERMI
- 151 780,35 € en espèces

Pour mémoire, il est rappelé que les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 31 décembre 2022 :

- 14 708 titres
- 30 900,26 euros en espèce

Il est précisé que la Société a mis fin au 31 décembre 2022 au contrat conclu avec TP ICAP et a mis en œuvre à compter du 2 janvier 2023 un contrat de liquidité avec TSAF - Tradition Securities And Futures.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 14 708 actions UV GERMI
- 60 900,26 Euros en espèces

2.2.1.2 Actif circulant

Le stock de matières premières s'élevait à 1 602 K€ au 31 décembre 2022 contre 1 654 K€ au 31 décembre 2021.

Les travaux en cours représentaient 1 692 K€ au 31 décembre 2022 contre 1 530 K€ au 31 décembre 2021.

La valeur nette comptable des créances clients et comptes rattachés s'élève à 947 K€ au 31 décembre 2022 (y compris une provision pour dépréciation de 132 K€) contre 1 183 K€ au 31 décembre 2021.

2.2.1.3 Trésorerie

La trésorerie nette s'élève à 4 409 K€ au 31 décembre 2022, contre 1 082 K€ au 31 décembre 2021.

2.2.2 PASSIF

Situation nette

Les capitaux propres s'élèvent à 8 835 K€ au 31 décembre 2022 contre 5 901 K€ au 31 décembre 2021.

Emprunts et dettes

Les dettes auprès des établissements de crédit s'élèvent à 825 K€ dont 653 K€ € à échéance de moins d'un an, 160 K€ ayant une échéance d'un à cinq ans et 12 K€ à plus de 5 ans.

Les dettes fournisseurs représentent 585 K€ au 31 décembre 2022, contre 810 K€ au 31 décembre 2021.

Les dettes fiscales et sociales sont de l'ordre de 487 K€ au 31 décembre 2022, contre 456 K€ au 31 décembre 2021.

2.3 EVENEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE

2.3.1 Opération sur le capital

La société a procédé à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit de personnes appartenant à des catégories déterminées. Les catégories de personnes visées dans le cadre de cette émission sont les suivantes :

Personnes physiques ou morales (en ce compris des sociétés), sociétés d'investissement, trusts, fonds d'investissement ou autres véhicules de placement quelle que soit leur forme, de droit français ou étranger, investissant à titre habituel dans le secteur de l'écologie, de l'innovation et/ou des cleantech.

Sociétés, institutions ou entités quelle que soit leur forme, françaises ou étrangères, exerçant une part significative dans le secteur de l'écologie, de l'innovation et/ou des cleantech ;

Prestataires de service d'investissement français ou étranger ayant un statut équivalent susceptibles de garantir la réalisation d'une augmentation de capital destinée à être placée auprès des personnes visées au (i), et (ii) ci-dessus et, dans ce cadre, de souscrire aux titres émis.

La société a procédé à l'émission de 545 770 actions nouvelles au prix de 5,50 euros, soit une décote de 14,9 % par rapport à la moyenne pondérée des 3 dernières séances de bourse. Le montant global de l'augmentation de capital s'est élevé à 3 001 735 euros (dont 81 865,50 euros de montant nominal et une prime d'émissions d'un montant de 2 919 869,50 euros), représenté par 545 770 actions ordinaires de 0,15 euros de valeur nominale.

A l'issue du règlement-livraison, le capital a été porté de 386 286,90 euros à 468 152,40 euros, divisé en 3 121 016 actions de 0,15 euros de valeur nominale chacune.

Cette opération a été décidée le 27 janvier 2022 par le Président Directeur Général de la société agissant sur subdélégation du Conseil d'Administration décidée le 19 janvier 2022, agissant lui-même sur la base de la délégation consentie par l'Assemblée Générale du 4 juin 2021 aux termes de sa huitième résolution à caractère extraordinaire.

Les actions nouvelles portent jouissance courante, sont assimilées aux actions anciennes et jouissent des mêmes droits. Elles sont soumises à toutes les dispositions statutaires et sont admises aux négociations sur Euronext Growth sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Les actions nouvelles ont été souscrites par des investisseurs appartenant aux catégories de bénéficiaires désignés à la huitième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2021 au profit desquels le droit préférentiel de souscription des actionnaires a été supprimé.

Les souscriptions résultent de la construction accélérée d'un livre d'ordres en France, à l'issue de laquelle a été déterminé le nombre des actions nouvelles à émettre.

Le nombre d'actions ainsi émises représente 17,5 % du nombre d'actions en circulation (après émission).

2.3.2 Filiales et participations

Depuis le 21 septembre 2017, la société a pris une participation au capital de la société OSHUN, société par actions simplifiée au capital de 665 K€, immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence, sous le numéro 832 551 089 à hauteur de 20 % (soit 100 K€). Les autres actionnaires de la SAS OSHUN sont la Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale à hauteur de 60 % et la Société Maintenance Informatique Organisation et Services (MIOS) à hauteur de 20 %. En décembre 2018, la Société OSHUN a vu son capital restructuré avec l'entrée de Danone Communities et CAAP (cf. paragraphe 2.2.2.1).

La filiale UV GERMI MIDDLE EAST, enregistrée depuis le 24 mai 2018 auprès du Gouvernement de Dubaï dont UV GERMI détenait 100 % du capital, a été officiellement dissoute avec une date d'effet au 19 janvier 2022.

2.3.3 Faits marquants de l'exercice

Situation géopolitique en UKRAINE

La guerre en UKRAINE provoque de vives tensions sur le cours du prix des matières premières. La société ne réalise pas de chiffre d'affaires sur cette zone, elle n'a pas de site de production ni de salariés exposés dans les pays concernés par le conflit et ne travaille pas avec des fournisseurs issus de cette zone. Cette situation affecte les activités économiques et commerciales au plan mondial, il est difficile à ce stade d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

UV GERMI équipe quinze bassins pour les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

La société a obtenu les commandes pour quinze déchloramineurs UVDECHLO destinés à équiper les bassins du Centre Aquatique Olympique et ceux de plusieurs centres d'entraînement et de préparation, à l'occasion des prochains Jeux Olympiques de Paris 2024.

Les projets concernés sont ceux du Centre Aquatique Olympique de Saint-Denis et des centres de préparation et d'entraînement de Taverny et de Vichy. D'autres sites pourraient s'ajouter à ces premières commandes.

Construits pour accueillir les épreuves aquatiques de natation artistique, waterpolo et plongeon de 2024, ces nouveaux bassins sont conçus pour fonctionner de façon pérenne. Au-delà des Jeux Olympiques, ils pourront accueillir les plus grandes compétitions nationales et internationales, notamment grâce à un équipement de pointe en matière de déchloration.

Les déchloramineurs UVDECHLO d'UVGERMI génèrent des économies sur les apports d'eaux neuves tout en préservant la santé des baigneurs, utilisateurs et agents pour qui la surexposition à la chloramine peut constituer un risque grave pour la santé.

UVGERMI confirme à travers ces contrats, sa position de leadership dans le traitement des eaux de piscine avec sa technologie UV basse pression qui a fait ses preuves sur plus de 2600 bassins collectifs en France depuis 2001.

UV GERMI choisi par EPUR (Veolia) pour équiper ses nouvelles unités dédiées à la réutilisation des eaux usées

La société a signé avec EPUR un contrat visant à équiper les nouvelles « Reut Box » de l'opérateur avec des systèmes de purification par UV pour la réutilisation des eaux issues des stations d'épuration.

Encore peu développée en France, contrairement à des pays comme l'Italie ou l'Espagne, la réutilisation des eaux usées devient un enjeu de plus en plus important pour l'ensemble des communes françaises, confrontées à la raréfaction des ressources en eau et aux aspirations de leurs citoyens pour une gestion raisonnée des ressources naturelles.

Pour répondre à ce nouveau besoin, EPUR propose aux collectivités une solution compacte containerisée adaptable aux stations d'épuration existantes. Cette solution, appelée Reut Box permet de produire une eau en sortie de process épuratoire suffisamment propre pour être utilisée pour l'irrigation agricole, le nettoyage urbain, l'arrosage d'espaces verts, de stades ou de golfs. La capacité actuelle de la Reut Box est de 5 à 10m³/h. Des débits plus importants peuvent être atteints à condition d'opérer des modifications de structure sur les stations d'épurations : de nombreux projets sont déjà à l'étude mais en attendant, la Reut Box offre une solution clé en main immédiatement opérationnelle.

Face au succès de sa solution, EPUR a demandé à UV Germei de lui livrer avant la fin de l'année 30 Skids, c'est-à-dire des équipements de purification UV prêts à l'emploi, spécialement adaptés à ses Reut Box. Ce premier marché de 300 K€ (prix tarif avant négociation) devrait ouvrir de nouvelles commandes, potentiellement sur des équipements de plus fort débit.

2.3.3 Evènements importants survenus depuis le 31 décembre 2022

Attribution définitive d'actions gratuites

En date du 9 janvier 2023, le Président Directeur Général, les actions agissant sur subdélégation du Conseil d'administration, après avoir constaté l'expiration de la période d'acquisition d'une durée de 2 ans et le respect de la condition de présence, a constaté l'attribution définitive des actions attribuées aux salariés dans le cadre du Plan 2021-1 du 8 janvier 2021.

Cette attribution définitive d'actions gratuite a été couverte par l'émission de 106 875 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,15 euros chacune, soit un montant nominal d'augmentation de capital de 16 031,25 euros, sans prime d'émission, libérée par incorporation à due concurrence d'une somme prélevée sur le compte de réserve indisponible spécialement doté à cet effet et la libération du solde correspondant aux actions devenues caduques. Le capital a été ainsi porté de 468 152,40 euros à 484 183,65 euros.

Les actions attribuées gratuitement aux bénéficiaires ne sont soumises à aucune période de conservation et peuvent être librement cédés à compter du 09 janvier 2023, sous réserve de la réglementation abus de marché et de l'obligation pour le directeur général délégué de conserver 25 % des actions qui lui ont été attribuées gratuitement.

2. 4 PRESENTATION DES COMPTES

Examen des comptes et résultats

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 7 163 288 euros contre 6 317 481 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 13,39 %.

La croissance est essentiellement portée par le dynamisme des activités Eau sur ses trois segments : eau potable, eaux industrielles et piscines, en particulier sur les projets de réutilisation des eaux usées. L'activité Air et Surfaces est en revanche en fort recul par rapport à l'exercice précédent. Suite à la réorganisation du dispositif commercial à l'export en début d'année, les ventes internationales étaient pratiquement à l'arrêt sur la période.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 465 698 euros contre 826 280 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -43,64 %.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 1 953 186 euros contre 1 852 070 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 5,46 %.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2 461 283 euros contre 2 554 691 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 3,66 %.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 73 733 euros contre 77 724 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 5,14 %. Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 859 286 euros contre 1 837 574 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 1,18 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 709 241 euros contre 668 442 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 6,10 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 45,92 personnes contre 46,08 personnes au titre de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 433 417 euros contre 325 089 euros

pour l'exercice précédent, soit une variation de +33,32 %.

Le montant des autres charges s'élève à 121 913 euros contre 3 911 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 7 612 060 euros contre 7 319 501 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 4 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 16 926 euros contre -175 740 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de - 73 567 euros (-852 440 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à - 56 641 euros, contre -1 028 179 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de - 50 161 euros, contre -6 875 euros pour l'exercice précédent, d'un crédit d'impôt sur les sociétés de 172 798 euros contre un crédit d'impôt sur les sociétés de 165 533 euros pour l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde par un bénéfice de 65 996 euros contre une perte de 869 521 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élève à 10 855 207 euros contre 7 775 895 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 65 996 euros et d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 au compte report à nouveau, portant ce dernier d'un montant débiteur de (772 714) euros à un montant de (706 718) euros.

2.5 DIVIDENDES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été versé aucun dividende ou revenus au titre des trois derniers exercices.

2.6 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 36 033 euros.

2.7 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice, notre Société s'est significativement investie en matière de Recherche et de Développement, notamment dans les domaines suivants :

- Etude sur les Leds UV : caractériser et comprendre le fonctionnement des leds UVc afin de pouvoir créer des outils de calculs et dimensionnement pour de futurs types de réacteurs.
- Recherche sur les Norovirus : déterminer les doses UV nécessaires à l'abattement des Norovirus
- Caractérisation des lampes UV : exploitation d'un banc de test développé en interne pour la mise au point de nouveaux modèles
- Traitement UV diffusion d'air : développement d'une solution de traitement UV pour les diffuseurs d'air
- Traitement saumures : éliminer les bactéries sulfatoréductrices présentes dans les puits de stockage de carburant
- Abattements spores de Kelp : neutraliser les spores d'algues contenus dans les eaux de rejet d'aquariums marins
- ACV PEPs : pouvoir réaliser à terme l'analyse de cycle de vie de l'ensemble des produits UV GEMRI

afin de pouvoir répondre aux attentes de nos clients

- Canal Ouvert : garantir la performance d'épuration des rejets de STEP avec un minimum d'intervention humaine pour le fonctionnement et la maintenance des appareils
- Traitement Uv Foudres : décontamination rapide des foudres entre deux campagnes de vieillissement en fût de chêne.
- Nouvelle gamme petits débits : conception d'une nouvelle génération de réacteurs UV domestiques pour traiter l'eau potable, avec comme objectifs principaux : supprimer l'échauffement de l'eau entre deux puisages et améliorer le rendement des réacteurs.
- Skid Reuse : créer la brique UV d'un skid de traitement des eaux usées permettant une réutilisation directe de l'eau traitée

L'avancement des projets de recherche est conforme aux attentes de la Société, que ce soit sur la finalisation des projets existants ou sur la poursuite de l'élargissement de la gamme de produits.

Les bases éligibles au crédit d'impôt recherche représentent 400 000 € pour l'exercice et celles du crédit d'impôt innovation s'élèvent à 293 896 € pour l'exercice.

2.8 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices se présente comme suit :

Nature des Indications / Périodes	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
<i>Durée de l'exercice</i>	<i>12 mois</i>				
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	468 152	386 287	386 287	386 287	386 287
b) Nombre d'actions mises	3 121 016	2 575 246	2 575 246	2 575 246	2 575 246
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	7 163 288	6 317 481	6 659 632	6 170 337	5 150 702
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	651 796	105 571	479 823	108 665	-339 023
c) Impôt sur les bénéfiques	-172 798	-165 533	-211 691	-185 741	-192 688
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	824 796	271 104	691 514	294 406	-146 335
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	65 996	-869 521	410 291	95 644	-361 208
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0	0	0	-0	-0
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0	0	0	-0	-0
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	45	46	48	45	36
b) Montant de la masse salariale	1 859 286	1 837 574	1 681 902	1 540 293	1 295 373
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	709 241	668 442	623 276	574 553	502 194

2.9 DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS AU 31/12/2022

	Article D. 441-6 I. - 1° du Code de commerce : Factures recues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441-6 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	90					65	175					142
Montant total des factures concernées HT	443 592	126 665	5 965	708	7 833	141 171	532 990	142 948	93 947	65 223	228 852	530 970
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	8,72%	2,49%	0,12%	0,01%	0,15%	2,78%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							7,44%	2,00%	1,31%	0,91%	3,19%	7,41%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux					Délais légaux						

2.10 EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE

Au cours de l'exercice 2023, la société compte maintenir sa croissance à deux chiffres, portée par le dynamisme des activités Eau sur ses trois segments : eau potable, eaux industrielles et piscine. Ce secteur conserve une forte dynamique commerciale, liée à une demande structurelle de toutes les parties prenantes pour la préservation des ressources en eau et en énergie.

L'activité de traitement de l'air et des surfaces reste soumise au déclenchement de la commande publique sur lequel la société a peu de visibilité à ce stade. Néanmoins, elle conserve un fort potentiel de développement, renforcé par la norme NF 536 de l'AFNOR, garantissant l'utilisation des appareils dans tous les lieux publics.

Les effets de La réorganisation commerciale de l'export lancée fin sont attendus à partir du second semestre. La hausse de la rentabilité connue en 2022 devrait se poursuivre sur 2023, grâce à la structuration de l'organisation industrielle.

3/ DETENTION DU CAPITAL SOCIAL ET DROIT DE VOTE DE LA SOCIETE

3.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE 31/12/2022

REPARTITION DU CAPITAL ET DROITS DE VOTE AU 31/12/2022						
	Nombre d'actions Droite de vote simple	Nombre d'actions Droit de vote double	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% des droits de vote réels
André Bordas		675319	675319	1350638	21,64%	29,96%
Bernadette Bordas		360000	360000	720000	11,53%	15,97%
Sandrine Bordas		400	400	800	0,01%	0,02%
SAS Bordas		138416	138416	276832	4,43%	6,14%
Concert Bordas	0	1174135	1174135	2348270	37,62%	52,09%
Management	27739	1200	28939	30139	0,93%	0,67%
Actionnaires TEPA	76214	226504	302718	529222	9,70%	11,74%
Auto-détention	14708		14708	0	0,47%	0,00%
Public	1600516		1600516	1600516	51,28%	35,50%
TOTAL	1719177	1401839	3121016	4508147	100,00%	100,00%

Depuis la première admission des actions de la Société sur le marché Euronext Growth, il a été institué un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis trois ans au moins.

3.2 ACTIONS ET VALEURS MOBILIERES

A la date du présent document, la Société n'a émis aucun titre donnant accès au capital.

3.3 ATTRIBUTION DE BONS DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS

Aucune attribution de bons de souscriptions d'actions n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

3.4 ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

Il est rappelé que le Conseil d'administration tenu le 08 janvier 2021, en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 juin 2018, dans sa cinquième résolution à caractère extraordinaire, a décidé l'attribution gratuite d'un nombre total de 108 750 actions au profit de certains mandataires et salariés du Groupe et a arrêté les conditions et les modalités de ce plan.

Les principales caractéristiques de ce plan sont les suivantes :

L'attribution définitive des actions est intervenue à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans, venant à expiration le 8 janvier 2023, sous réserve du respect d'une condition de présence (sauf exceptions).

Les actions attribuées gratuitement pourront être librement cédées par leurs bénéficiaires à compter de leur attribution définitive, soit le 9 janvier 2023 (sous certaines réserves rappelées dans le règlement de plan).

En date de ce rapport, ces actions ont définitivement été attribuées pour un nombre total de 106 875 actions sous forme d'émissions de 106 875 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,15 euros chacune, soit un montant nominal d'augmentation de capital de 16 031,25 euros, sans prime d'émissions, libérée par incorporation à due concurrence d'une somme prélevées sur le compte de réserve indisponible spécialement dotée à cet effet et la libération du solde correspondant aux actions devenues caduques.

3.5 ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS ET/OU D'ACHAT D'ACTIONS

Aucune attribution d'options de souscriptions et/ou d'achat d'actions n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

3.6 ACTIONS PROPRES

L'Assemblée Générale du 29 juin 2022 a autorisé, dans sa quatrième résolution à caractère ordinaire, le Conseil d'administration à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre d'actions composant capital de la Société pour un prix maximum de rachat par action de 50 euros aux fins notamment d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la à la pratique admise par la réglementation. Cette autorisation d'une durée de 18 mois expirera le 28 décembre 2023.

Au cours de l'exercice 2022, la Société a procédé à l'acquisition de 72 431 de ses propres actions pour un montant de 380 043,25 € et en a cédé 70 347 pour un montant de 351 131,12 € au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209, dégageant une moins-value 77 366 euros.

Au 31 décembre 2022, la Société détient 14 708 de ses propres actions valorisées à 3,838€ soit 56 449,30 €

La Société a par ailleurs annoncé le 6 janvier 2023 avoir mis fin le 31 décembre 2022 au contrat de liquidité conclu avec la société de Bourse Midcap (Groupe TP ICAP), et avoir conclu un nouveau contrat de liquidité avec TSAF - Tradition Securities prenant effet au 2 janvier 2023.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 5 800 actions UV GERMI
- 151 780,35 euros en espèces

Pour mémoire, il est rappelé que les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 30/12/2022 :

- 14 708 titres
- 30 900,26 euros en espèce

4/ INFORMATION SUR LES RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

A l'occasion de l'admission de ses actions sur le marché Euronext Growth Paris le 21 juillet 2017, UV GERMI avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Document de Base enregistré le 29 juin 2017 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro 17-307, et disponible sur son site internet.

La guerre en UKRAINE provoque de vives tensions sur le cours du prix des matières premières. La société ne réalise pas de chiffre d'affaires sur cette zone, elle n'a pas de site de production ni de salariés exposés dans les pays concernés par le conflit et ne travaille pas avec des fournisseurs issus de cette zone. Cette situation affecte les activités économiques et commerciales au plan mondial, il est difficile à ce stade d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

5/ RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1 GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

Président Directeur Général Monsieur André BORDAS
 Directeur Général Délégué Madame Sandrine BORDAS
 Monsieur Willy FORTUNATO*

Administrateurs :

- Madame Bernadette BORDAS
- Madame Corinne CHANSIAUD**
- Monsieur Christian RIBES

* Il est précisé que Monsieur Willy FORTUNATO est titulaire d'un contrat de travail avec la Société en qualité de directeur général délégué.

** Il est précisé que Madame Corinne CHANSIAUD est titulaire d'un contrat de travail avec la Société, en qualité de secrétaire générale

Le tableau ci-après précise les dates et conditions de nomination des membres du Conseil d'administration et de la direction générale.

Nom	Mandat	Principales fonctions dans la Société	Principales fonctions hors de la Société	Date de début et de fin de mandat
Monsieur André Bordas	Président du Conseil d'administration et directeur général	Président du Conseil d'administration et directeur général	Gérant de la société civile immobilière Bridal et gérant du groupement foncier agricole 2B	Nommé administrateur aux termes de l'assemblée générale du 16 avril 2014 pour une durée de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Mandat d'administrateur renouvelé par l'Assemblée Générale du 25-06-2020 pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2026, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Nommé président du Conseil d'administration par le Conseil d'administration en date du 16 avril 2014 et renouvelé le 25 juin 2020 pour une durée de six ans et directeur général par le Conseil d'administration en date du 17 avril 2014 pour une durée illimitée.

Madame Sandrine BORDAS	Directrice Générale Déléguée	Directrice Générale Déléguée	Gérante Sarl BORDAS	Nommé directrice générale déléguée aux termes du conseil d'administration du 14 novembre 2018 pour une durée illimitée
Monnsieur Willy FORTUNATO	Directeur Générale Délégué	Directeur Général Délégué		Nommé directeur général délégué aux termes du conseil d'administration du 02 janvier 2021 à compter du 1 ^{er} janvier 2021 pour une durée d'un an et renouvelé aux termes du conseil d'administration du 07 mars 2022 pour une durée illimitée
Madame Bernadette Bordas	Administrateur	Néant	Gérant de la société civile immobilière Bridal	Nommée administrateur aux termes de l'assemblée générale du 16 avril 2014 pour une durée de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé . Mandat renouvelé par l'Assemblée Générale du 25-06-2020 pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2026, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
Madame Corinne Chansiaud	Administrateur	Secrétaire Générale	Aucune	Nommée administrateur aux termes de l'assemblée générale du 16 avril 2014 pour une durée de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Mandat renouvelé par l'Assemblée Générale du 25-06-2020 pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2026, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
Monsieur Christian Ribes	Administrateur	-	Président SAS Arbowatts	Nommé administrateur aux termes de l'assemblée générale du 11 mai 2017 pour une durée de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos écoulé.

Il sera proposé à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé de bien vouloir renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Christian RIBES pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice par les mandataires sociaux

Nom	Nature du mandat	Société
Monsieur André Bordas	Gérant	SCI Bridal
	Gérant	GFA 2B
Madame Sandrine Bordas	Gérante	SARL BORDAS
Monsieur Willy Fortunato		
Madame Bernadette Bordas	Gérant	SCI Bridal
Madame Corinne Chansiaud	-	-
Monsieur Christian Ribes	Président	SAS Arbowatts
	Président	Fibois Nouvelle Aquitaine
	Co-Gérant	Group ^t Forestier « Les Mille Sources »
	Gérant	Group ^t Forestier "Ilios"
	Administrateur	SA Bontat
	Président	Aprofor - Ste de Caution
	Référent Filière Bois	Mutuelle Banque Populaire
	Administrateur	Banque de France
		Xylofutur

5.2 CONVENTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10 % et une société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 : NEANT

Conventions conclues antérieurement et poursuivies sur l'exercice :

- Avance de trésorerie à la filiale UV GERMI MIDDLE EAST

Une avance de trésorerie d'un montant de 873 470 €, dont 6 913 € sur le premier semestre 2022, a été consenti au titre des frais de fonctionnement de cette dernière.

La filiale UV GERMI MIDDLE EAST a été liquidée à effet du 19 janvier 2022. En conséquence, une charge exceptionnelle pour abandon financier d'un montant de 873 470 € a été constatée au 31 décembre 2022.

- Apport en compte courant à la société OSHUN

La convention d'apport en compte courant conclue avec la société OSHUN au mois d'avril 2020, selon les modalités suivantes, s'est poursuivie :

- Montant : 92 000 €
- Taux d'intérêt fixe : 0,75 % par an
- Taux maximum des intérêts déductibles fixé, avant la clôture de l'exercice social de la Société Emprunteuse, par référence aux dispositions de l'article 39-1.3° du code général des impôts, tel que publié au Journal Officiel (moyenne annuelle des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit et les sociétés de financement pour des prêts à taux variable aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans).

- Remboursable à l'issue d'une période de blocage expirant le 31 janvier 2025, en trois échéances égales :

Date de l'annuité	Montant total
31 janvier 2025	30 666 €
31 janvier 2026	30 666 €
30 novembre 2026	30 667 €

Au cours de sa réunion du 15 décembre 2021, le Conseil d'Administration de la société Oshun a décidé d'incorporer le compte courant au capital, avec réduction du capital.

Nouvelles conventions réglementées autorisées et conclues en 2022 : Néant

Nomination/Renouvellement des Commissaires aux Comptes

La société GRANT THORNTON, a été nommée en tant que Commissaire aux Comptes titulaire par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 février 2017 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Il sera proposé à l'Assemblée générale de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société GRANT THORNTON pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2029 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

5.3 TABLEAU DES DELEGATIONS

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-dessous les délégations de compétence et autorisations en cours de validité, accordées par l'assemblée générale du 25 juin 2020, du 4 juin 2021 et 29 juin 2022 au Conseil d'administration.

	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Utilisation au cours de l'exercice
Augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes	26 mois A partir de l'AGM du 04/06/2021	Actions : 300.000 € -	Néant
Emission d'actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance (par la société ou une société du groupe) avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois A partir de l'AGM du 04/06/2021	Actions : 300 000 € Titres de créances : 15 millions d'euros	
Emission d'actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public	26 mois A partir de l'AGM du 29/06/2022	Actions : 150 000 €* - Titres de créance : 15 millions* d'euros	Néant

Emission d'actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé	26 mois A partir de l'AGM du 29/06/2022	Actions : 150 000 € et dans la limite de 20% du capital par an* Titres de créance : 15 millions d'euros*	Néant
Emission d'actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées.	18 mois à partir de l'AGM du 29/06/2022	Actions : 150 000 € Titres de créance : 15 millions d'euros	Néant
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)	38 mois A partir de l'AGM du 04/06/2021	10 % du capital social existant au jour de l'AGM du 04/06/2021	Utilisation à hauteur de 108 750 actions (cf §3.4)
Autorisation d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)	38 mois A partir de l'AGM du 25/06/2020	10 % du capital social existant au jour de l'AGM du 25/06/2020	Néant
Délégation pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L.3332-18 et suivants du Code du Travail.	26 mois A partir de l'AGM du 29/06/2022	1 % du capital social existant au jour de l'AGM du 29/06/2022	Néant

*Plafonds communs

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour rappel, la Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, ce nombre maximum est porté à vingt-quatre en cas de fusion selon les conditions fixées par la loi.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 80 ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'administration. Lorsque ce seuil est dépassé, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire, à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

CENSEURS

L'assemblée générale ordinaire peut nommer des censeurs, personnes physiques ou morales, choisies ou non parmi les actionnaires, qui ont pour seule fonction d'assister aux séances du Conseil d'administration avec voix consultative. Le nombre des censeurs ne peut excéder cinq.

La durée de leurs fonctions est de six ans, expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Au jour du présent rapport, l'Assemblée générale n'a pas nommé de censeur au Conseil d'administration.

MODIFICATION DES STATUTS

La modification des statuts se fait dans les conditions prévues par la réglementation.

6/ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Grant Thornton

Société par Actions Simplifiée d'Expertise Comptable

et de Commissariat aux Comptes

au capital de 2 297 184 €

inscrite au tableau de l'Ordre de la région

Paris Ile de France et membre de la

Compagnie régionale de Versailles et du Centre

632 013 843 RCS Nanterre

29 rue du Pont

92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

UV GERMI

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux actionnaires de la société **UV GERMI**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société UV GERMI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2023

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



Christophe Bonte
Associé

Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement	1 155 598	826 467	329 131	449 750
	Concessions brevets droits similaires	354 621	207 885	146 737	185 107
	Fonds commercial (1)	105 000		105 000	105 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techn., mat. et outillage indus.	252 311	77 635	174 676	24 122
	Autres immobilisations corporelles	808 191	552 840	255 351	317 198
	Immobilisations en cours	427 260		427 260	325 100
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équiv.					
Autres participations	100 000	100 000		(9 465)	
Créances rattachées à des participations	92 000	92 000		262 174	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	60 799	7 913	52 886	105 053	
	TOTAL (II)	3 355 781	1 864 740	1 491 041	1 764 038
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	1 602 046		1 602 046	1 653 824
	En-cours de production de biens	1 691 590		1 691 590	1 530 342
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	7 708		7 708	968
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 078 888	131 990	946 898	1 182 866
	Autres créances	506 617		506 617	458 464
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	4 409 189		4 409 189	1 081 990	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	200 118		200 118	103 404
	TOTAL (III)	9 496 156	131 990	9 364 166	6 011 858
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	12 851 938	1 996 730	10 855 207	7 775 895

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

148 449

254 028

367 077

131 703

Mission de Présentation des Comptes

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	468 152	386 287
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	8 867 416	6 112 733
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	27 439	27 439
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées	16 313	16 313
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(772 714)	96 807
	Résultat de l'exercice	65 996	(869 521)
Subventions d'investissement	162 393	131 000	
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		8 834 994	5 901 057
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	824 776	557 110
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	95 094	15 377
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	584 763	810 244
	Dettes fiscales et sociales	487 238	455 516
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	28 342	36 592	
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes		2 020 213	1 874 838
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		10 855 207	7 775 895
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		65 996,08	(869 521,31)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1 753 081	1 536 004
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

1/2

				31/12/2022	31/12/2021
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)	6 460 619	490 509	6 951 128	6 112 134
	Production vendue (Services et Trav aux)	203 448	8 712	212 160	205 347
	Montant net du chiffre d'affaires	6 664 067	499 221	7 163 288	6 317 481
	Production stockée			161 248	568 670
	Production immobilisée			166 320	182 820
	Subventions d'exploitation				28 120
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			138 023	39 885
	Autres produits			106	6 784
	Total des produits d'exploitation (1)				7 628 986
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			1 921 377	2 304 433
	Variation de stock			31 809	(452 363)
	Autres achats et charges externes			2 461 283	2 554 691
	Impôts, taxes et versements assimilés			73 733	77 724
	Salaires et traitements			1 859 286	1 837 574
	Charges sociales du personnel			709 241	668 442
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			313 465	313 052
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant			119 952	12 038	
Dotations aux provisions					
Autres charges			121 913	3 911	
Total des charges d'exploitation (2)				7 612 060	7 319 501
RESULTAT D'EXPLOITATION				16 926	(175 740)

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT D'EXPLOITATION		16 926	(175 740)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	7 077 9 465	9 004 11 696
Total des produits financiers		16 542	20 700
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	7 913 4 830 77 366	827 918 3 884 41 337
Total des charges financières		90 109	873 139
RESULTAT FINANCIER		(73 567)	(852 440)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(56 641)	(1 028 179)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	41 922 888 703	
Total des produits exceptionnels		930 625	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	27 870 952 916	6 875
Total des charges exceptionnelles		980 786	6 875
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(50 161)	(6 875)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(172 798)	(165 533)
TOTAL DES PRODUITS		8 576 153	7 164 460
TOTAL DES CHARGES		8 510 157	8 033 982
RESULTAT DE L'EXERCICE		65 996	(869 521)
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) dont produits concernant les entreprises liées (4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

7/ ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

Annexes aux comptes annuels

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **10 855 207** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **8 576 153** euros et un total **charges** de **8 510 157** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **65 996** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.

Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait susceptible d'avoir une incidence comptable n'est à signaler sur l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes comptables :

Les comptes annuels sont présentés selon les dispositions du Plan Comptable Général 2014.

(Règlement n°2014-03 du 05 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014)

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Règles et Méthodes Comptables

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

- Immobilisations décomposables :

Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Frais de recherche	Linéaire	1 à 5 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Fonds commercial	NA	
Matériel et outillage	Linéaire	4 à 5 ans
Agencements	Linéaire	7 à 15 ans
Matériel de Transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel informatique	Dégressif	3 ans
Matériel mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Immobilisations en cours	NA	

- Immobilisations financières

Les titres de participation SAS OSHUN sont évalués à leur valeur nominale et ont subi une dépréciation pour la totalité de leur valeur.

Les autres titres immobilisés, actions propres UV GERMI, sont valorisés à leur coût d'acquisition selon la méthode FIFO et ont subi une dépréciation de 7 912,90 € pour tenir compte du cours moyen de l'action enregistré au mois de décembre 2022.

Les autres immobilisations financières sont constituées de dépôts et cautionnement, évalués à leur valeur nominale, et d'une avance financière à la SAS OSHUN pour 92 000,00€ dépréciée à hauteur de 92 000 €.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises sont évaluées selon la méthode FIFO. La valeur brute des matières, marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les éventuels produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Opération sur le capital

La société a procédé à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par placement privé au profit de personnes appartenant à des catégories déterminées. Les catégories de personnes visées dans le cadre de cette émission sont les suivantes :

- (i) Personnes physiques ou morales (en ce compris des sociétés), sociétés d'investissement, trusts, fonds d'investissement ou autres véhicules de placement quelle que soit leur forme, de droit français ou étranger, investissant à titre habituel dans le secteur de l'écologie, de l'innovation et/ou des cleantech.
- (ii) Sociétés, institutions ou entités quelle que soit leur forme, françaises ou étrangères, exerçant une part significative dans le secteur de l'écologie, de l'innovation et/ou des cleantech ;

Règles et Méthodes Comptables

- (iii) Prestataires de service d'investissement français ou étranger ayant un statut équivalent susceptibles de garantir la réalisation d'une augmentation de capital destinée à être placée auprès des personnes visées au (i), et (ii) ci-dessus et, dans ce cadre, de souscrire aux titres émis.

La société a procédé à l'émission de 545 770 actions nouvelles au prix de 5,50 euros, soit une décote de 14,9 % par rapport à la moyenne pondérée des 3 dernières séances de bourse. Le montant global de l'augmentation de capital s'est élevé à 3 001 735 euros (dont 81 865,50 euros de montant nominal et une prime d'émissions d'un montant de 2 919 869,50 euros), représenté par 545 770 actions ordinaires de 0,15 euros de valeur nominale.

À l'issue du règlement-livraison, le capital a été porté de 386 286,90 euros à 468 152,40 euros, divisé en 3 121 016 actions de 0,15 euros de valeur nominale chacune.

Cette opération a été décidée le 27 janvier 2022 par le Président Directeur Général de la société agissant sur subdélégation du Conseil d'Administration décidée le 19 janvier 2022, agissant lui-même sur la base de la délégation consentie par l'Assemblée Générale du 4 juin 2021 aux termes de sa huitième résolution à caractère extraordinaire.

Les actions nouvelles portent jouissance courante, sont assimilées aux actions anciennes et jouissent des mêmes droits. Elles sont soumises à toutes les dispositions statutaires et sont admises aux négociations sur Euronext Growth sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Les actions nouvelles ont été souscrites par des investisseurs appartenant aux catégories de bénéficiaires désignés à la huitième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2021 au profit desquels le droit préférentiel de souscription des actionnaires a été supprimé.

Les souscriptions résultent de la construction accélérée d'un livre d'ordres en France, à l'issue de laquelle a été déterminé le nombre des actions nouvelles à émettre.

Le nombre d'actions ainsi émises représente 17,5 % du nombre d'actions en circulation (après émission).

Filiales et participations

La filiale UV GERMI MIDDLE EAST, enregistrée depuis le 24 mai 2018 auprès du Gouvernement de Dubaï dont UV GERMI détenait 100 % du capital, a été officiellement dissoute avec une date d'effet au 19 janvier 2022.

Situation géopolitique Russie Ukraine

La guerre en UKRAINE provoque de vives tensions sur le cours du prix des matières premières.

La société ne réalise pas de chiffre d'affaires sur cette zone, elle n'a pas de site de production ni de salariés exposés dans les pays concernés par le conflit et ne travaille pas avec des fournisseurs issus de cette zone.

Cette situation affecte les activités économiques et commerciales sur le plan mondial, il est difficile à ce stade d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

Règles et Méthodes Comptables

UV GERMI équipe quinze bassins pour les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

La société a obtenu les commandes pour quinze déchloramineurs UVDECHLO destinés à équiper les bassins du Centre Aquatique Olympique et ceux de plusieurs centres d'entraînement et de préparation, à l'occasion des prochains Jeux Olympiques de Paris 2024.

Les projets concernés sont ceux du Centre Aquatique Olympique de Saint-Denis et des centres de préparation et d'entraînement de Taverny et de Vichy. D'autres sites pourraient s'ajouter à ces premières commandes.

Construits pour accueillir les épreuves aquatiques de natation artistique, waterpolo et plongeon de 2024, ces nouveaux bassins sont conçus pour fonctionner de façon pérenne. Au-delà des Jeux Olympiques, ils pourront accueillir les plus grandes compétitions nationales et internationales, notamment grâce à un équipement de pointe en matière de déchloramination.

Les déchloramineurs UVDECHLO d'UVGERMI génèrent des économies sur les apports d'eaux neuves tout en préservant la santé des baigneurs, utilisateurs et agents pour qui la surexposition à la chloramine peut constituer un risque grave pour la santé.

UVGERMI confirme à travers ces contrats, sa position de leadership dans le traitement des eaux de piscine avec sa technologie UV basse pression qui a fait ses preuves sur plus de 2600 bassins collectifs en France depuis 2001.

UV GERMI choisi par EPUR (Veolia) pour équiper ses nouvelles unités dédiées à la réutilisation des eaux usées

La société a signé avec EPUR un contrat visant à équiper les nouvelles « Reut Box » de l'opérateur avec des systèmes de purification par UV pour la réutilisation des eaux issues des stations d'épuration.

Encore peu développée en France, contrairement à des pays comme l'Italie ou l'Espagne, la réutilisation des eaux usées devient un enjeu de plus en plus important pour l'ensemble des communes françaises, confrontées à la raréfaction des ressources en eau et aux aspirations de leurs citoyens pour une gestion raisonnée des ressources naturelles.

Pour répondre à ce nouveau besoin, EPUR propose aux collectivités une solution compacte containerisée adaptable aux stations d'épuration existantes. Cette solution, appelée Reut Box permet de produire une eau en sortie de process épuratoire suffisamment propre pour être utilisée pour l'irrigation agricole, le nettoyage urbain, l'arrosage d'espaces verts, de stades ou de golfs. La capacité actuelle de la Reut Box est de 5 à 10m³/h. Des débits plus importants peuvent être atteints à condition d'opérer des modifications de structure sur les stations d'épurations : de nombreux projets sont déjà à l'étude mais en attendant, la Reut Box offre une solution clé en main immédiatement opérationnelle.

Face au succès de sa solution, EPUR a demandé à UV Gerמי de lui livrer avant la fin de l'année 30 Skids, c'est-à-dire des équipements de purification UV prêts à l'emploi, spécialement adaptés à ses Reut Box. Ce premier marché de 300 K€ (prix tarif avant négociation) devrait ouvrir de nouvelles commandes, potentiellement sur des équipements de plus fort débit

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement	1 133 668		64 160		42 230	1 155 598
Autres	433 137		35 820		9 336	459 621
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 566 805		99 980		51 566	1 615 219
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	87 341		164 970			252 311
Instal., agencement, aménagement divers	494 809		10 208			505 017
Matériel de transport	101 074					101 074
Matériel de bureau, mobilier	191 869		10 232			202 101
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours	325 100		144 390		42 230	427 260
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 200 192		329 800		42 230	1 487 762
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	1 080 627		22 083		910 709	192 000
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières (1)	105 053		384 243		428 497	60 799
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 185 680		406 326		1 339 206	252 799
TOTAL	3 952 677		836 106		1 433 002	3 355 781

- (1) Prêts et autres immobilisations financières : La Société UV GERMI a procédé au cours de l'exercice à l'acquisition de 72 431 de ses propres actions pour un montant de 380 043,25 € et a cédé 70 347 de ses propres actions pour un montant de 351 131,12€, dégagant une moins-value de 77 365,75€, il lui reste au 31/12/2022 14 708 de ses propres actions valorisées à 3,838 soit 56 449,30€.

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement	683 918	142 572	23	826 467
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	143 031	74 190	9 336	207 885
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	826 949	216 763	9 359	1 034 352
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillages industriels	63 219	14 416		77 635
Autres Instal., agencement, aménagement divers	278 330	34 161		312 492
Matériel de transport	46 174	22 746		68 920
Matériel de bureau, mobilier	146 050	25 379		171 429
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	533 773	96 703		630 476
TOTAL	1 360 722	313 465	9 359	1 664 828

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriel							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, div ers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2022
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
PROVISIONS REGLEMENTEES						
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres						
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations } <ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 	827 918	7 913	635 918		192 000 7 913
	Sur stocks et en-cours	110 809	119 952	98 771		131 990
	Sur comptes clients					
	Autres					
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	938 727	127 865	734 689		331 903
TOTAL GENERAL		938 727	127 865	734 689		331 903
Dont dotations et reprises } <ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 			119 952 7 913	98 771 9 465 626 453		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.						

Créances et Dettes

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	92 000	92 000	
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	60 799	56 449	4 350
	Clients douteux ou litigieux	254 028		254 028
	Autres créances clients	824 860	824 860	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	182 578	182 578	
	Taxes sur la valeur ajoutée	60 624	60 624	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	263 416	263 416	
Charges constatées d'avances	200 118	200 118		
TOTAL DES CREANCES		1 938 423	1 680 045	258 378
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine (1)	824 776	652 737	160 038	12 000
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	584 763	584 763		
	Personnel et comptes rattachés	197 008	197 008		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	201 159	201 159		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	60 637	60 637		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	28 435	28 435		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
Autres dettes	28 342	28 342			
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		1 925 119	1 753 081	160 038	12 000
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	500 000				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	233 340				
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Frais de recherche

31/12/2022	Montant	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement
Dép. R & D sans contrepartie spécifique - N'entrant pas dans le cadre commande client - En fonction de clients potentiels Dép. R & D avec contrepartie spécifique - Clients français Etat collectivités publiques - Autres clients - Clients étrangers	329 131		329 131	
TOTAL	329 131		329 131	
Autres dépenses de R & D - Cotisations parafiscales - Subventions versées - Acquisition résultats recherche				
TOTAL				
TOTAL GENERAL	329 131		329 131	
Dont inscrit au compte 203 du bilan	329 131			

Conformément à l'article 212-3.1 du règlement ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- a) La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- b) L'intention de la Société d'achever le projet de développement et d'utiliser l'immobilisation incorporelle ou de la vendre,
- c) La capacité à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- d) La démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- e) La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le projet de développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
- f) La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :

- Les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle ;
- Les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif.

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies notamment lorsque la société dispose d'une assurance raisonnable de la prochaine commercialisation d'un produit à l'issue des tests de validation.

Les projets de développement figurent en immobilisations en-cours jusqu'à la date de première commercialisation du produit. Les dépenses cessent d'être inscrites à l'actif lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée.

Au 31 décembre 2022 les immobilisations en-cours représentaient 427 260 €.

Fonds Commercial

	31/12/2022	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	105 000	
TOTAL	105 000	

Les règles d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux ont été modifiées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 à la suite de la transposition de la directive comptable européenne unique n°2013/34/UE du 26 juin 2013 – règlement ANC 2015-06.

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que le fonds commercial inscrit à l'actif n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.

Du fait du niveau d'activité de l'entreprise, il n'y a pas de perte de valeur de cet actif. Aucune dépréciation n'est donc à constater.

Produits à recevoir

31/12/2022

Total des Produits à recevoir		265 567
Autres créances		265 567
R.R.R à obtenir	590	
Produits à recevoir	262 250	
Intérêts à recevoir	2 727	

Charges à payer

31/12/2022

Total des Charges à payer		330 358
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 319
Int courus/emprunts bancaires	1 319	
Dettes fiscales et sociales		300 697
Pers congés à payer	197 008	
Org soc ch/congés à payer	82 755	
Etat charges à payer	20 934	
Autres dettes		28 342
Avoir à établir	12 717	
Debit cred divers charges à pa	15 624	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		200 118	200 118
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			200 118

Capital social

	31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	2 575 246,00	0,1500	386 286,90
	Emises pendant l'exercice	545 770,00	0,1500	81 865,50
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	3 121 016,00	0,1500	468 152,40

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/12/2021	Affectation ¹ Du résultat N-1	Apports avec effet rétroactif	Variations en ² cours d'exercice	Capitaux propres clôture 31/12/2022
Capital social	386 287			81 866	468 152
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	6 112 733			2 754 683	8 867 416
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	27 439				27 439
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées	16 313				16 313
Autres réserves					
Report à nouveau	96 807	(869 521)			(772 714)
Résultat de l'exercice	(869 521)	869 521		65 996	65 996
Subventions d'investissement	131 000			31 393	162 393
Provisions réglementées					
TOTAL	5 901 057			2 933 937	8 834 994

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1

5 901 057

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif

5 901 057

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure

2 933 937

Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens	6 460 619	490 509	6 951 128
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	203 448	8 712	212 160
TOTAL	6 664 067	499 221	7 163 288

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal de la société étant à 0, elle ne supporte pas de charge d'impôts.

Les montants comptabilisés au compte de résultat, au titre de l'impôt sur les sociétés sont relatifs :

- Au crédit d'impôt recherche (CIR) de 2022 pour un montant de 88 169 €
- Au crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (CII) de 2022 pour un montant de 80 000€
- A la réduction impôt mécénat de 2022 pour un montant de 4 629 €

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose la Société s'établit à 2 930 320€ au 31/12/2022.

Le taux applicable à la Société est le taux actuellement en vigueur en France.

Engagements financiers

31/12/2022	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés Indemnités de fin de carrière	133 863	
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	133 863	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

Indemnité de départ à la retraite : 133 863 euros

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de la SA UV GERMI en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives.

Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision dans les comptes de la société mais constituent un engagement hors bilan.

Ce montant est déterminé aux différentes dates de clôture sur la base d'une évaluation actuarielle qui repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées.

Les hypothèses d'évaluation retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation 1,31%
- Taux de revalorisation des salaires 2%
- Taux de charges patronales, Cadres 53% ; Agents de maîtrise 47% ; Techniciens 43% ; Ouvriers 31%
- Taux contribution employeur 50%
- Droits conventionnels : Convention de la métallurgie de la Corrèze
- Mobilité des actifs, taux de Turn-over moyen
- Table de mortalité INSEE 2015
- Départ volontaire à la retraite à taux plein âge 65-67 ans

Indemnité de fin de carrière	31/12/2022	31/12/2021
Montant des engagements	133 862	114 127

Effectif moyen

	31/12/2022	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE			
Cadres & professions intellectuelles supérieures		10	
Agents de maîtrise et techniciens		21	
Employés			
Ouvriers & apprentis		15	
TOTAL		46	

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(article R. 225-102 du Code de commerce)

		31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social	386 287	386 287	386 287	386 287	468 152
	Nombre d'actions ordinaires	2 575 246	2 575 246	2 575 246	2 575 246	3 121 016
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer : - Par conversion d'obligation - Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	5 150 702	6 170 337	6 659 632	6 317 481	7 163 288
	Résultat avant impôts, part. dotations aux amorts et prov.	(339 023)	108 665	479 823	105 571	(400 161)
	Impôts sur les bénéfices	(192 688)	(185 741)	(211 691)	(165 533)	(172 798)
	Participation des salariés					
	Résultat après impôts, participation dotations aux amorts et provisions	(361 208)	95 644	410 291	(869 521)	65 996
	Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, part. avant dotations aux amorts et prov					
	Résultat après impôts, participation dotations aux amorts et provisions					
	Dividende attribué					
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	36	45	48	46	46
	Montant de la masse salariale	1 295 373	1 540 293	1 681 902	1 837 574	1 859 286
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	502 194	574 553	623 276	668 442	709 241

Filiales et participations

	31/12/2022		Capital	Capitaux propres	Q uote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
						Brute	Nette
A. Renseignements détaillés							
1. Filiales (Plus de 50 %)							
2. Participations (10 à 50 %)							
SAS OSHUN							
			665 300		15,00	100 000	
1. Filiales (Plus de 50 %)							
2. Participations (10 à 50 %)							
SAS OSHUN							
B. Renseignements globaux			Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A		
			françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital							
Capitaux propres							
Quote-part détenue en pourcentage							
Valeur comptable des titres détenus - Brute							
Valeur comptable des titres détenus - Nette							
Prêts et avances consentis							
Montant des cautions et avals							
Chiffre d'affaires							
Résultat du dernier exercice clos							
Dividendes encaissés							

Produits et Charges exceptionnels

		31/12/2022
Total des produits exceptionnels		930 625
Produits exceptionnels sur opérations en capital		41 922
QUOTE-PART SUBV.RESULTAT	41 922	
Reprises sur provisions et transferts de charges		888 703
REPRISE POUR DEPRECIATION EXC	626 453	
TRANSFERT PDT EXCEPTIONNELS	262 250	
Total des charges exceptionnelles		980 786
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		27 870
Pénalités amendes	5 710	
Dons libéralités	7 715	
RAPPEL D'IMPOTS	14 445	
Charges exceptionnelles sur opération en capital		952 916
VNC SORTIE IMMOB.INCORPORELLES	42 207	
VNC SORTIE IMMOB.FINANCIERES	22 069	
CHARGES ABANDON FINANCIER	888 640	
Résultat exceptionnel		(50 161)

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	31/12/2022	31/12/2021	%	%	31/12/2022	31/12/2021	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels								
Emetteur	18 200	17 300	80,01	87,29				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur	4 548	2 518	19,99	12,71				
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	22 748	19 818	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	22 748	19 818	100,00	100,00				

8/ DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, dans le rapport financier annuel sont établis conformément aux normes comptables françaises applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société. J'atteste également que le rapport annuel d'activité présente, à ma connaissance, un tableau fidèle des évènements importants survenus pendant l'exercice et de leur incidence sur les comptes annuels, des principales transactions entre les parties liées ;

André BORDAS

Président Directeur Général



Responsable de l'information financière

Madame Corinne CHANSIAUD

Secrétaire Générale

Téléphone : 05.55.88.18.88

Mail : cchansiaud@uvgermi.f